



Feuille de couverture pour la fiche de données de sécurité du kit

Nom du produit:

Numéro d'article(s):

Il s'agit d'un kit de test qui se compose de plusieurs composants individuels, répertoriés ci-dessous, chacun ayant sa propre fiche de données de sécurité (FDS). Si un composant ne comprend pas de fiche de données de sécurité, cet article est un article qui ne contient aucune substance extrêmement préoccupante figurant sur la liste des candidats à inclure à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 de la Commission européenne Parlement européen, le Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), article 33, et n'exige pas de fiche de données de sécurité.

Éléments du kit :

Pour des informations sur les produits, veuillez contacter votre représentant Neogen Corporation.
Pour plus d'informations sur cette FDS, veuillez contacter SDS@neogen.com.



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/10

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sample Diluent, Reveal® Q+
Code produit	24350, 24375

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels; [PC21] Substances chimiques de laboratoire;
Description	Destiné à une utilisation en laboratoire seulement. N'utilisez pas de composants de ce kit avec n'importe quel autre kit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Neogen Corporation
Adresse	620 Leshler Place Lansing MI 48912 USA
Web	www.neogen.com
Téléphone	517-372-9200/800-234-5333
Email	SDS@neogen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

	24 heures: Médical : 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international)
--	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention de danger	Aucun danger important
-------------------	------------------------

2.3. Autres dangers

Autres risques	Peut être nocif par ingestion.
----------------	--------------------------------

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Polyethylene octylphenyl ether		9002-93-1	618-344-0		0 - 0.05%	Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410;
Sodium azide (Sodium (azture de))	011-004-00-7	26628-22-8	247-852-1		0 - 0.05%	Acute Tox. 2: H300; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410;

Description

	Inclus sur la liste des substances très préoccupantes : [Polyethylene octylphenyl ether, CAS No. 9002-93-1]. Aucun composant ne doit être divulgué conformément à la réglementation applicable. Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.
--	--

Informations supplémentaires

	Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16.
--	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

	Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
--	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Ne pas laisser le produit non dilué être rejeté dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
--	---

6.4. Référence à d'autres sections

	Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.
--	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi.
--	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Suivez les instructions sur l'étiquette.
--	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.
--	---

Informations supplémentaires

	Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations. Suivez les instructions sur l'étiquette.
--	---

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

8.2. Contrôles de l'exposition

	
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.
Protection des yeux / du visage	Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée.
Protection de la peau - Protection des mains	Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable.
Protection de la peau - Divers	Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.

Informations supplémentaires

	Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
--	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	Inodore/Légère
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	5.4
Point de fusion	Donnée non disponible
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Coefficient de partage	Donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

9.2. Autres informations

COV (composants organiques volatiles)	Donnée non disponible
---------------------------------------	-----------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives.
--	--

10.4. Conditions à éviter

	Tenir à l'écart de températures extrêmes. N'utilisez pas de composants de ce kit avec n'importe quel autre kit.
--	---

10.5. Matières incompatibles

	Donnée non disponible.
--	------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Oxydes de carbone.
--	--------------------

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, ce produit contient des substances classées comme dangereuses. Pour plus d'informations, voir la section 3.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet mutagène signalé.
Cancérogénicité	Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Rapport sur les cancérogènes du Programme national de toxicologie (PN). Ce produit n'est pas dans la liste des Cancérogènes OSHA standard 1910.1003.
Toxicité reproductive	Aucun effet tératogène signalé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Aucun danger important.

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration	Aucun danger important.
Exposition répétée ou prolongée	Éviter toute exposition prolongée ou répétée. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles.

11.1.2. Mélanges

	Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

	Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.4. Informations toxicologiques

	Donnée non disponible
--	-----------------------

11.1.5. Classe de danger

	Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations.
--	--

11.1.6. Critères de classification

	D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.
--	--

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion. Inhalation.
--	---

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.
--	---

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

	Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.
--	---

11.1.10. Effets interactifs

	Donnée non disponible.
--	------------------------

11.1.11. Absence de données spécifiques

	<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
--	---

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

	Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.13. Autres informations

	Donnée non disponible.
--	------------------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

	Donnée non disponible
--	-----------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.4. Mobilité dans le sol

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Les données d'essai spécifiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Informations supplémentaires

Tenir à l'écart des lacs, des étangs ou des cours d'eau. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivez les instructions sur l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement

Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant.
Si vide: ne pas réutiliser ce conteneur. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible.
Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts intérieurs ou extérieurs.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<p>Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:</p>	<p>l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).</p> <hr/> <p>--International--.</p> <p>Convention de Bâle (déchets dangereux) : Sans objet.</p> <p>Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Accord Mercosur: En vigueur.</p> <p>Protocole de Montréal: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>La Convention de Rotterdam: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>La Convention de Stockholm: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>--Asie et les nations de l'ANASE--.</p> <p>Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution atmosphérique (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Communiqué environnemental de classe I, [Polyethylene octylphenyl ether, CAS No. 9002-93-1].</p> <p>Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur les contre-mesures de contamination des sols (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution de l'eau (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>--Australie et Nouvelle-Zélande--.</p> <p>Code australien des marchandises dangereuses: Sans objet.</p> <p>Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.</p>
---	--

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

	<p>Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Annexe XVII pour REACH: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Article 95 du Règlement sur les produits biocidaux (BPR): Sans objet.</p> <p>--Amérique du Nord--.</p> <p>Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.</p> <p>Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>California Proposition 65: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p>
--	---

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision	<p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Description. 1 - Fabriqué par:. 2 - Autres risques. 3 - Description. 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Propriétés explosives). 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Solubilité). 10 - 10.4. Conditions à éviter. 11 - Toxicité aiguë. 15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:.
Acronymes	<p>ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).</p> <p>CAS No.: Service d'abstrait chimiques.</p> <p>CLASS: Classification, étiquetage et feuille de données sur la sécurité des produits chimiques dangereux Règlement 2013 (Malaisie).</p> <p>FIFRA: Loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.</p> <p>SGH: Système mondial harmonisé.</p> <p>HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012).</p> <p>IATA: Association du transport aérien international.</p> <p>ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.</p> <p>IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.</p> <p>LD: Dose létale.</p> <p>LEP: Limite d'exposition professionnelle.</p> <p>OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail.</p> <p>PEL: Limite d'exposition admissible.</p> <p>REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.</p> <p>SVHC: Substance extrêmement préoccupante.</p> <p>US DOT: Département des transports des États-Unis.</p> <p>VOC: Composé organique volatil.</p> <p>WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p>

Sample Diluent, Reveal® Q+

Révision 1
Date de révision 2020-04-02

Autres informations

Texte des mentions de danger présentées en Section 3

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
Acute Tox. 2: H300 - Mortel en cas d'ingestion.

Informations supplémentaires

AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.

Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/10

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MAX 1 Aqueous Extraction
Code produit	8089, 8089-G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels; [PC21] Substances chimiques de laboratoire;
Description	Destiné à une utilisation en laboratoire seulement. N'utilisez pas de composants de ce kit avec n'importe quel autre kit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Neogen Corporation
Adresse	620 Lesher Place Lansing MI 48912 USA
Web	www.neogen.com
Téléphone	517-372-9200/800-234-5333
Email	SDS@neogen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

	24 heures: Médical : 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international)
--	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention de danger	Aucun danger important
-------------------	------------------------

2.3. Autres dangers

Autres risques	La poussière peut être irritante si elle est inhalée.
----------------	---

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Microcrystalline cellulose (Cellulose (fibre de papier))		9004-34-6	232-674-9		40 - 50%	

Description

	Aucun composant ne doit être divulgué conformément à la réglementation applicable. Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.
--	--

Informations supplémentaires

	Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16.
--	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

	Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
--	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Éviter la formation de poussière. Ne pas laisser le produit non dilué être rejeté dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Ne respirez pas la poussière ou la vapeur. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Éviter la formation de poussière. Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Éviter la formation de poussière. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
--	---

6.4. Référence à d'autres sections

	Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.
--	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi.
--	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Suivez les instructions sur l'étiquette.
--	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.
--	---

Informations supplémentaires

	Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.
--	--

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Microcrystalline cellulose (Cellulose (fibre de papier))	VME ppm: -	VME mgm3: 10
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: -
	FT No: -	

8.2. Contrôles de l'exposition

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

8.2. Contrôles de l'exposition

	
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.
Protection des yeux / du visage	Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée.
Protection de la peau - Protection des mains	Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable.
Protection de la peau - Divers	Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.

Informations supplémentaires

	Consultez l'étiquette du produit pour obtenir des exigences et des recommandations supplémentaires en matière d'EPI. Suivez les instructions de l'étiquette.
--	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	(En) poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore/Légère
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Coefficient de partage	Donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Donnée non disponible
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point de fusion	Donnée non disponible
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	Donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives.
--	--

10.4. Conditions à éviter

	Tenir à l'écart de températures extrêmes, Humidité.
--	---

10.5. Matières incompatibles

	Donnée non disponible.
--	------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Oxydes de carbone.
--	--------------------

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet mutagène signalé.
Cancérogénicité	Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Rapport sur les cancérogènes du Programme national de toxicologie (PN). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003.
Toxicité reproductive	Aucun effet tératogène signalé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Aucun danger important.
Danger par aspiration	Aucun danger important.

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Exposition répétée ou prolongée	Éviter toute exposition prolongée ou répétée. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles.
---------------------------------	---

11.1.2. Mélanges

	Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

	Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.4. Informations toxicologiques

	Donnée non disponible
--	-----------------------

11.1.5. Classe de danger

	Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations.
--	--

11.1.6. Critères de classification

	D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.
--	--

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.
--	---

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.
--	---

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

	Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.
--	---

11.1.10. Effets interactifs

	Donnée non disponible.
--	------------------------

11.1.11. Absence de données spécifiques

	<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
--	---

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

	Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.13. Autres informations

	Donnée non disponible.
--	------------------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

	Donnée non disponible
--	-----------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.4. Mobilité dans le sol

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée d'essai spécifique à la substance ou au mélange n'est disponible.

Informations supplémentaires

Tenir à l'écart des lacs, des étangs ou des cours d'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivez les instructions sur l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement

Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Si vide: ne pas réutiliser ce conteneur. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible. Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts intérieurs ou extérieurs.

Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations. Suivez les instructions sur l'étiquette.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<p>Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:</p>	<p>(REACH).</p> <p>--International--.</p> <p>Convention de Bâle (déchets dangereux) : Sans objet.</p> <p>Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Accord Mercosur: Sans objet.</p> <p>Protocole de Montréal: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>La Convention de Rotterdam: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>La Convention de Stockholm: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>--Asie et les nations de l'ANASE--.</p> <p>Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution atmosphérique (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur les contre-mesures de contamination des sols (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution de l'eau (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Annexe I Norme d'exposition, [Microcristalline cellulose (respirable), CAS No. 9004-34-6].</p> <p>Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969):, Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.</p> <p>Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p>
---	--

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Code australien des marchandises dangereuses: Sans objet.

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Annexe XVII pour REACH: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus, Aucune restriction.

Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): Sans objet.

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Microcristalline cellulose.

Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Microcristalline cellulose (respirable).

California Proposition 65: Ce produit ne contient pas de substances à déclaration à 0,0001 % de concentration.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision	<p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Description. 1 - Usage prévu. 1 - Fabriqué par:. 2 - Autres risques. 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Point de congélation). 9 - 9.2. Autres informations (Groupe de gaz). 15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:.
Acronymes	<p>ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).</p> <p>CAS No.: Service d'abstrait chimiques.</p> <p>CLASS: Classification, étiquetage et feuille de données sur la sécurité des produits chimiques dangereux Règlement 2013 (Malaisie).</p> <p>FIFRA: Loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.</p> <p>SGH: Système mondial harmonisé.</p> <p>HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012).</p> <p>IATA: Association du transport aérien international.</p> <p>ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.</p> <p>IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.</p> <p>LD: Dose létale.</p> <p>LEP: Limite d'exposition professionnelle.</p>

MAX 1 Aqueous Extraction

Révision 3
Date de révision 2020-05-05

Autres informations

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail.
PEL: Limite d'exposition admissible.
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.
SVHC: Substance extrêmement préoccupante.
US DOT: Département des transports des États-Unis.
VOC: Composé organique volatil.
WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.

Informations supplémentaires

AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.

Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.